

BEAUX-ARTS

# ILLE ET VILAINE CHAPELLE de MARIGNY

S<sup>t</sup> GERmain

SITES

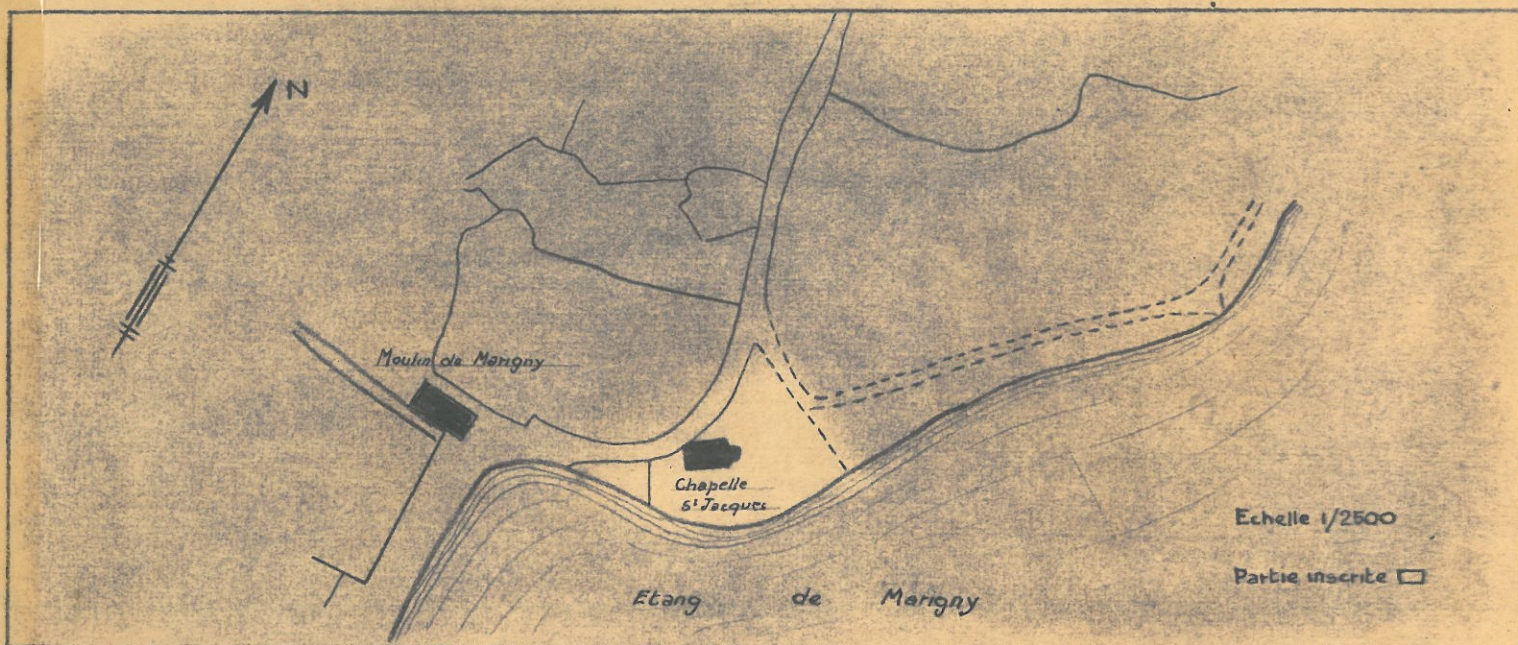
CLASSEMENT



COMMUNE : S<sup>t</sup> Germain en Coglès  
CANTON : S<sup>t</sup> Brice-en Coglès  
ARRONDIS<sup>t</sup> : Fougères



CARTE  
MICHELIN  
N° 59  
PLI 18



## ARRETE DU 21 AVRIL 1938

L'ensemble formé, à SAINT-GERMAIN-EN-COGLÈS (Ille-et-Vilaine) par la chapelle de Marigny et ses abords, parcelles cadastrales n° 1068p. 1069. 1070. section A, est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

signé : Jean ZAY

Pour copie conforme,  
Le Chef du bureau des  
Monuments historiques  
et des sites :